



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/AC.51/1997/L.4/Add.15
1er juillet 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION
Trente-septième session
9 juin-3 juillet 1997
Point 8 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT

Rapporteur : Mme Sharon BRENNEN-HAYLOCK (Bahamas)

Additif

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME
POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999 [point 4 a)]

Chapitre 13. Établissements humains

1. À sa 15e séance, le 19 juin 1997, le Comité a examiné le chapitre 13 (Établissements humains) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 [A/52/6 (Sect. 13)].

Examen de la question

2. Un certain nombre de délégations ont marqué leur appui au Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) qui coordonne les activités des Nations Unies dans le domaine des établissements humains et qui est une source d'assistance technique pour les États Membres.

3. Plusieurs délégations ont accueilli avec satisfaction l'engagement pris par le Centre d'appliquer intégralement les recommandations qui figurent dans le rapport du Bureau des services de contrôle interne (A/51/884).

4. Certaines délégations ont noté que le programme de travail devait être révisé en raison de la diminution du niveau des ressources extrabudgétaires approuvées par la Commission des établissements humains à sa seizième session. Certaines délégations ont considéré que des priorités devaient être fixées pour chacun des sous-programmes.

5. Plusieurs délégations ont fait observer que la rationalisation des sous-programmes permettrait au Centre de mieux cadrer son activité sur des domaines de programme moins nombreux, ce qui devrait le mettre mieux à même de

les exécuter. Certaines délégations se sont déclarées satisfaites de l'inclusion, au niveau de chaque sous-programme, d'un mécanisme d'auto-évaluation.

6. Plusieurs délégations ont estimé que le tableau d'effectifs prévu au titre du programme Direction exécutive et administration comportait trop de postes supérieurs et que les ressources affectées à ce programme paraissaient trop élevées. Certaines délégations ont été d'avis que le tableau d'effectifs qui serait financé au moyen de fonds extrabudgétaires devrait être révisé en baisse. D'autres délégations ont demandé des explications sur ce qu'il fallait entendre par "autres" dépenses extrabudgétaires (45 millions de dollars) au tableau 13.2 du document budgétaire. Elles ont été informées qu'il s'agissait de projets opérationnels exécutés à l'aide de fonds provenant du PNUD (36 millions de dollars) ou d'autres sources (9 millions de dollars) comme indiqué au tableau 13.1, à la rubrique "Fonds extrabudgétaires".

7. Certaines délégations ont souligné qu'il fallait mieux définir la stratégie de diffusion de l'information, imprimée ou électronique, éventuellement en regroupant dans le sous-programme 4 (Évaluation, observations et information) toutes les activités de diffusion de l'information exécutées par le Centre.

8. Un certain nombre de délégations ont noté que le descriptif de programme du chapitre n'évoquait ni les pays en transition ni la mise en oeuvre de projets pilotes propres à stimuler le développement dans ces pays.

9. Certaines délégations ont souligné l'importance de la coopération et de la coordination avec les autres organes et organismes des Nations Unies, en particulier la Commission du développement durable et le PNUD.

10. Certaines délégations ont fait observer que la référence aux "partenaires et [à] la société civile" à la dernière phrase du paragraphe 13.22 aurait dû être libellée conformément à la terminologie retenue dans les textes autorisant les travaux. Certaines délégations ont estimé que la référence à "la réalisation du droit de l'homme à un logement convenable" dans la même phrase ne reflétait pas exactement l'accord auquel on était parvenu durant la seizième session de la Commission des établissements humains et ont donc proposé d'insérer le mot "progressive" après le mot "réalisation".

Conclusions et recommandations

11. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme faisant l'objet du chapitre 13 (Établissements humains) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999, sous réserve de la modification suivante :

a) Dans la version espagnole, au paragraphe 13.4, le mot "ecologicos" devrait être remplacé par le mot "ambientales" et le mot "vigilar" par le mot "supervisar";

b) Au paragraphe 13.22, le mot "partenaires" devrait être remplacé par les mots "les autorités locales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé".